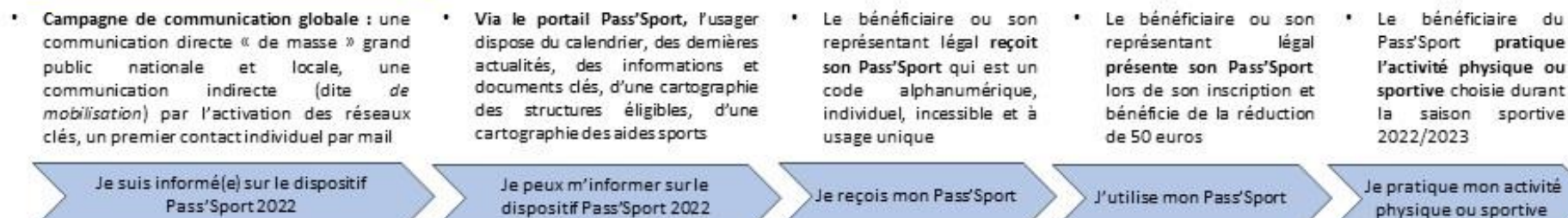


Annexe 1 - Le schéma cible 2022 (parcours bénéficiaires et structures)



Synthèse des parcours cibles et principales modalités de gestion

Parcours bénéficiaire 2022



En cas de non réception ou de perte du Pass'Sport, le bénéficiaire ou son représentant légal peut vérifier son éligibilité et récupérer son Pass'Sport en se rendant sur le Portail Pass'Sport

Je vérifie mon éligibilité et récupère mon Pass'Sport

Je crée mon compte ASSO et je confirme mes informations

- La structure est accompagnée pour créer son compte LCA si elle n'en dispose pas (confirmation des infos et téléversement RIB et affiliation/agrément)
- La structure, si elle dispose déjà d'un compte, vérifie ses informations 2021



- La structure est informée du dispositif Pass'Sport 2022 et de ses principales évolutions et les actions de mobilisation conjointes DS/CNOSF
- Elle est incitée à déployer le dispositif
- Via le portail digital Pass'Sport, la structure dispose du calendrier, des dernières actualités, des informations et documents clés.
- Le représentant de la structure vérifie l'éligibilité du jeune au Pass'Sport et applique la réduction de 50 euros
- Le représentant de la structure saisit le code Pass'Sport de chaque jeune
- La structure reçoit les remboursements demandés
- La structure peut être contrôlée par les services déconcentrés

Parcours structure 2022

